

FLASH-INFO DU 08 MARS 2021

ARRETE PREFECTORAL

Deux arrêtés préfectoraux ont été publiés le 02 mars :

- Rendant obligatoire le port du masque dans le département des Yvelines
- Interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique dans le département des Yvelines en vue de ralentir la propagation du virus covid-19

Ces arrêtés sont applicables depuis le 2 mars et jusqu'au 31 mars 2021 inclus.

Ces documents sont à votre disposition sur la page d'accueil du site de la mairie. Pour les consulter, cliquez sur [ici](#)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du dernier conseil municipal est à votre disposition sur le site de la mairie. Pour le consulter, cliquez sur [ici](#)

RECENCEMENT, JDC ET SERVICE NATIONAL

Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...). L'attestation des services accomplis (ou *état signalétique des services*) est parfois réclamée par la caisse de retraite ou de sécurité sociale au jeune Français ayant effectué le service national ou militaire.

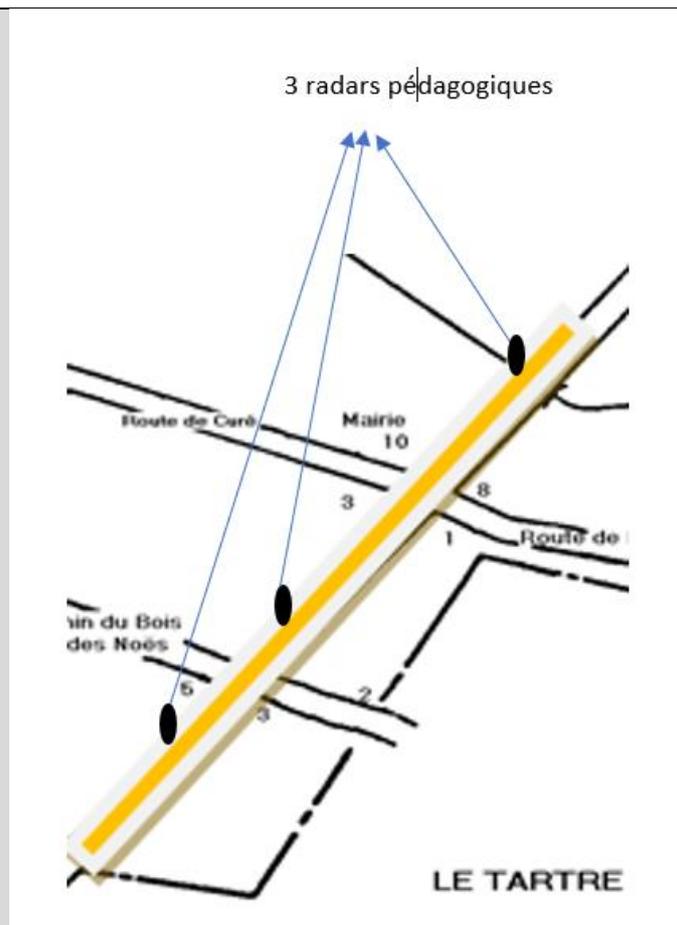
Pour plus de renseignements, cliquez sur [ici](#)

ARRETE MUNICIPAL

Un arrêté municipal a été publié sur le site de la mairie prescrivant l'élimination des chenilles processionnaires.

Nous vous remercions de bien vouloir suivre les recommandations de cet arrêté.

Pour prendre connaissance du document, cliquez sur [ici](#)



Ces radars ont déjà permis d'effectuer deux relevés de vitesse. Vous trouverez ces relevés sur notre site Internet, cliquez sur [ici](#)

PAGE D'ACCUEIL DU SITE INTERNET DE LA MAIRIE

La page d'accueil du site Internet de la mairie est mise à jour régulièrement, n'hésitez pas à la consulter, cliquez sur [ici](#)